

Le Centre Europe Tiers Monde publie un manuel en défense des droits économiques et sociaux, trop souvent bafoués sur la planète. Et rappelle au passage la centralité du droit international

«Les droits sociaux restent négligés»

PROPOS RECUÉILLIS PAR
GUY ZURKINDEN

Publication ► A l'heure où les inégalités atteignent des sommets, il est crucial de lutter pied à pied pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels. C'est la conviction de Melik Özden, directeur du Centre Europe Tiers Monde (CETIM), basé à Genève et membre de la Fédération genevoise de coopération, qui a consacré un livre à la question*. Objectif: mettre ce corpus juridique au service des luttes pour l'amélioration des conditions de vie. Tout en contribuant à la défense du droit international, sous le feu de l'extrême droite. Entretien.

Pourquoi consacrer un livre aux droits économiques et sociaux?

Melik Özden: En 1948, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans ce texte, les droits politiques et les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) sont indivisibles. Au long de son histoire, l'ONU a codifié les normes visant à appliquer les DESC, que les Etats sont censés respecter. En effet, les droits à l'alimentation, à l'eau, au travail, au logement, à la sécurité sociale, et bien d'autres, sont indispensables pour garantir une vie digne à toutes et tous. Pourtant, la moitié de l'humanité continue à être privée d'accès à un ou plusieurs de ces droits.

Avec le CETIM, nous nous sommes attelés à vulgariser ces normes, pour que les cadres des mouvements sociaux puissent les utiliser. Elles peuvent en effet représenter de précieux outils pour appuyer les luttes en faveur de changements structurels.

Pourquoi ces droits restent-ils largement bafoués?

Les causes sont multiples. Cependant, l'avènement du capitalisme néolibéral, à partir des années 1990, a constitué un puissant obstacle à la réalisation des DESC. Le néolibéralisme s'est traduit par une vague de dérégulations/privatisations, notamment via l'imposition



de programmes d'ajustement structurel aux pays du Sud. En parallèle, les multinationales sont devenues très influentes, jusqu'au sein des Nations unies. Ces évolutions ont exacerbé les inégalités, détruit les économies locales, érodé la souveraineté alimentaire et énergétique – tout en conduisant à l'explosion des dettes extérieures.

Sur quels mécanismes peut-on s'appuyer pour faire respecter ces droits?

Le principal instrument est le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1966. La concrétisation de ce traité se décline sous la forme de différents mécanismes, aux échelons national, régional et international. Lorsqu'un syndicat ou une ONG veulent se battre pour faire reconnaître le droit à la santé ou à l'éducation, il commence au niveau de son pays. Mais parfois, sa lutte pourra être mise en échec, pour divers motifs:

répression, corruption, mobilité des entreprises et de leurs filiales, etc. Dans de tels cas, les militant·es ont la possibilité de se tourner vers les instances régionales ou internationales des Nations unies, dont l'intervention peut s'avérer décisive.

Pouvez-vous donner des exemples concrets?

Au Nigéria en 1996, le peuple Ogoni avait saisi la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples face aux activités de deux sociétés pétrolières, dont Shell, qui détruisaient leurs ressources naturelles. Dans sa décision, rendue quelques années plus tard, cette commission a demandé au gouvernement nigérian de réparer ces dégâts, notamment en nettoyant des terres et des rivières polluées. Son intervention a renforcé la lutte des Ogonis.

En Amazonie en 2022, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, saisie par le peuple Yanomami, a défendu ce peuple autochtone face au gouvernement brésilien, prié de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses droits à la vie, à l'intégrité et à la santé.

prendre les mesures nécessaires pour protéger ses droits à la vie, à l'intégrité et à la santé.

Ces leviers sont aussi utilisés dans les Etats du Nord. En 2018, le Comité européen des droits sociaux a ainsi considéré que la Grèce avait violé la Charte sociale européenne en refusant de fournir un logement et des soins de santé adéquats aux enfants migrants vivant dans la rue ou en situation de détention préventive.

A Gaza, les droits fondamentaux de la population palestinienne sont bafoués depuis plus de deux ans, tandis que les institutions internationales sont attaquées de toutes parts. Un changement de paradigme est-il à l'œuvre?

La menace est réelle. Sous Donald Trump, les Etats-Unis se sont retirés d'organismes clés des Nations unies et ont encouragé d'autres Etats à les suivre. Ils ont cessé de payer leurs contributions à l'ONU, sabotant cette institution. Le gouvernement Trump a aussi

décrété des sanctions contre des titulaires de mandats des Nations unies et contre des membres de la Cour pénale internationale.

Cependant, les Etats-Unis ne représentent pas les 193 Etats membres de l'ONU. D'autres pays peuvent prendre leurs responsabilités. Rappelons qu'en 1974, l'Assemblée générale de l'ONU avait décidé de suspendre la participation de l'Afrique du Sud, en raison de son régime d'apartheid. Pourquoi ne pas prendre une telle mesure contre l'Etat d'Israël?

L'ONU est loin d'être parfaite, mais elle doit être défendue. Elle représente un cadre indispensable pour chercher des solutions de manière pacifique et solidaire aux défis posés à l'humanité.

Fin octobre, le CETIM a lancé un appel pour le multilatéralisme, signé par de nombreux mouvements sociaux et ONG. Dans quel objectif?

Dans ce texte, nous appelons à la mobilisation des peuples,

des mouvements sociaux et de la société civile pour défendre le droit international fondé sur la Charte des Nations unies et renforcer un multilatéralisme centré sur les peuples.



«Nous nous sommes attelés à vulgariser ces normes, pour que les cadres des mouvements sociaux puissent les utiliser»

Melik Özden

Nous exhortons aussi les Etats membres de l'ONU à prendre des mesures pour lutter contre l'érosion du droit international, tout en défendant le système multilatéral dans la poursuite de la paix, des droits humains, de la justice sociale et de la protection de l'environnement. Nous demandons aussi à ces Etats d'envisager le transfert immédiat du siège de l'ONU de New York vers un autre pays, temporairement à Genève, afin de mettre fin au non-respect de ses obligations par le gouvernement américain dans le fonctionnement de l'organisation. I

* Melik Özden, *Les droits économiques, sociaux et culturels: un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale*. CETIM

Le contenu de cette page est réalisé par la rédaction du *Courrier*. Il n'engage que sa responsabilité. Dans sa politique d'information, la Fédération genevoise de coopération (FGC) soutient la publication d'articles pluriels à travers des fonds attribués par la Ville de Genève.

Dans le Kenya rural, le difficile combat contre l'excision

Afrique ► Dans certains villages reculés du Kenya, l'excision est encore une pratique commune, malgré d'énormes progrès sur la plan national. Reportage.

Des femmes massaï éclatent d'un rire amer lorsqu'un ancien de la communauté, drapé d'une couverture traditionnelle rouge, assure que les mutilations génitales féminines ont quasiment cessé au sein de leur communauté dans le sud du Kenya.

Elles savent que l'excision des jeunes filles, consistant à enlever le clitoris et les petites lèvres – et présentée comme un rite de passage –, reste une pratique profondément ancrée dans certains villages reculés du comté de Narok,

pourtant à quelques heures à peine de la capitale Nairobi. Environ 80% des filles y sont encore concernées, se désole une infirmière. Une loi a pourtant rendu illégales les mutilations génitales en 2011.

Plusieurs communautés pratiquent encore les mutilations génitales féminines (MGF) au Kenya, malgré des pressions continues pour qu'elles cessent, d'abord des colonisateurs britanniques, puis d'ONG kényanes et internationales. Outre certains Massaï, pour qui les filles doivent être mutilées afin de pouvoir être mariées, la diaspora somalienne vivant dans le nord-est du pays connaît encore des taux d'excision supérieurs à 90%. Alors que la proportion d'adolescentes ex-

cisées a chuté de 29% à 9% au Kenya entre 1998 et 2022, selon une enquête gouvernementale, la pratique subsiste même en milieu urbain, via des MGF désormais médicalisées.

«Je crieais et je me débattais», raconte Martha, 18 ans, qui avait 10 ans lorsque deux femmes l'ont excisée chez elle, dans l'est du comté de Narok. Il lui a fallu un mois pour guérir, dit-elle. Sa mère et sa sœur lui ont expliqué que c'était la décision de son père. Forcée ensuite à épouser un homme de 25 ans, elle s'est enfuie dans un refuge dirigé par Patrick Ngigi, fondateur de l'organisation Mission with a Vision, qui a secouru quelque 3000 victimes de MGF depuis 1997. Le refuge, soutenu par le Fonds des Nations unies pour

la population (Fnuap), est sécurisé par des caméras et ses pensionnaires ont accès à des boîtiers d'alerte pour les protéger de leurs propres communautés. Patrick Ngigi concède avoir «beaucoup d'ennemis»: il a été visé par des sorts, comme l'ont été des filles ayant refusé d'être excisées. Mais pour lui, la solution passe par le dialogue et l'arrêt de la corruption. «Quand un policier arrive et surprend (quelqu'un pratiquant ces mutilations), il suffit de lui donner quelque chose pour pouvoir continuer», déplore-t-il.

Les Massaï comptent toujours parmi les communautés kényanes les plus pauvres. Des décennies durant, ils ont perdu leurs terres, accaparées par les colons puis le tourisme, et certains

restent méfiants à l'égard des étrangers qui tentent de changer leur mode de vie.

Si les taux d'excision ont officiellement baissé dans le comté de Narok, de nombreux cas ne sont pas recensés, estime Rhoda Orido, infirmière-chef de l'hôpital du comté.

L'infirmière Loise Nashipa, 32 ans, du centre de santé d'Entasekera, décrit les MGF comme «monstrueuses»: «Il y a des saignements, de la douleur et des infections», dénonce-t-elle, la plupart des mutilations étant encore, selon elle, pratiquées par des femmes âgées utilisant des lames non désinfectées. Les victimes souffrent ensuite souvent de fistules et de complications à l'accouchement. ROSE TROUP BUCHANAN, AFP